Nations Unies

S/PV.7176



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7176e séance

Jeudi 15 mai 2014, à 10 heures

New York

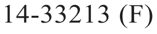
Président :	M. Oh Joon	(République de Corée)
Membres :	Argentine	M. de Antueno
	Australie	Mme King
	Chili	M. Gálvez
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Tatham
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/314)

14-33213 (F)









La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2014/314)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/314, qui contient une lettre datée du 2 mai 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, lui faisant tenir le quarante-cinquième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Alors que nous nous apprêtons à commémorer le centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale ainsi que les tragiques pertes humaines et les souffrances qui s'en sont suivies, il est plus important que jamais que nous continuions d'œuvrer à la réalisation de notre objectif commun : instaurer une paix irréversible en Bosnie-Herzégovine. Le maintien de cet engagement revêt de l'importance pour le pays, son peuple et la région toute entière, mais également pour la réaffirmation des valeurs et principes inviolables de paix, de coexistence, de respect mutuel et d'intangibilité des États souverains qui nous tiennent tant à cœur.

S'il a jamais été une année qui doive nous permettre d'apprendre de nos erreurs passées et de nous rappeler que les événements en Bosnie-Herzégovine revêtent une importance dépassant largement ses frontières, cette année est 2014. C'est précisément la raison pour laquelle je saisis cette occasion pour exprimer mon appui aux efforts déployés sous l'égide de la France en vue de commémorer le centième anniversaire de la Première Guerre mondiale en Bosnie-Herzégovine, dont j'espère qu'ils serviront non pas à favoriser la division et le conflit, mais à susciter une réflexion sur l'importance de la paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je tiens tout particulièrement à remercier la France et son ambassadeur en Bosnie-Herzégovine, Gilles Rolland, de son approche positive et visionnaire envers la commémoration du centenaire de l'attentat de Sarajevo. Dans ce contexte, je tiens à saluer l'initiative prise par la France et sa Mission du centenaire, qui ont mobilisé de nombreuses énergies pour exprimer, depuis Sarajevo et la Bosnie-Herzégovine, un message bâti autour du thème de la réconciliation. Sur l'initiative de la France, nous allons tous ensemble envoyer un message de fraternité et de paix au monde entier le 28 juin prochain. Ce noble message sera renforcé par le concert pour la paix qui sera donné à Sarajevo par l'Orchestre philharmonique de Vienne ce même jour.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Malheureusement, dans les six mois qui se sont écoulés depuis mon dernier passage ici, les actes et les comportements de certains représentants élus et dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine donnent à penser qu'ils n'ont guère appris des erreurs du passé. La même vieille erreur – qui consiste à faire passer les intérêts d'une classe politique privilégiée avant ceux du pays et de ses citoyens – continue d'être commise. Pas une fois, pas deux, mais encore et encore. Je le dis parce que le statu quo et la manière dont on fait actuellement de la politique en Bosnie-Herzégovine ne servent, à l'évidence, que les intérêts d'un petit nombre : ceux qui sont au pouvoir ou sont proches du pouvoir.

À l'inverse, ils ne servent certainement pas les citoyens ordinaires en Bosnie-Herzégovine. L'absence de tout sentiment d'urgence face à la nécessité de trouver les compromis équilibrés qui sont dans l'intérêt de la majorité écrasante de la population du pays et qui s'imposent, à l'évidence, pour que le pays puisse avancer devient de plus en plus incompréhensible et indéfendable. Et, comme il fallait s'y attendre, la situation politique continue de se détériorer. Un instantané des six derniers

mois suffit à nous dire tout ce que nous avons besoin de savoir.

Premièrement, le processus d'intégration euro-atlantique est au point mort en dépit des efforts louables de l'Union européenne et de l'OTAN. Quelle en est la raison? Une fois de plus, les dirigeants politiques bosniens ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les changements nécessaires à la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*, qui conditionne les progrès de la candidature du pays à l'Union européenne et le respect de l'égalité de tous les citoyens. De même, l'absence de progrès sur la question des biens militaires continue d'empêcher la Bosnie-Herzégovine de mettre à exécution le plan d'action en vue de son adhésion à l'OTAN.

Deuxièmement, en dépit d'une augmentation notable des exportations, la situation économique globale reste très difficile, et les entités sont tributaires de l'aide budgétaire extérieure pour payer leurs factures. Le taux de chômage s'élève aujourd'hui à 44 %.

Troisièmement, les résultats du travail législatif des institutions nationales restent loin de répondre aux besoins du pays, le nombre de lois rejetées étant supérieur au nombre de lois adoptées.

Quatrièmement, de nombreux verdicts rendus par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, qui sont finaux et contraignants aux termes de l'Accord de paix, ne sont pas appliqués. En conséquence, les électeurs à Mostar, par exemple, continuent de se voir refuser le droit d'élire une administration locale, comme ils auraient dû pouvoir le faire en 2012.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les remises en question de l'Accord de paix se sont faites de plus en plus fréquentes et de plus en plus directes à mesure que l'on avançait dans la période considérée. De hauts responsables politiques de la Republika Srpska cherchent à exploiter les événements profondément inquiétants qui se déroulent en Ukraine pour promouvoir leurs propres visées séparatistes, et ne cessent de demander et de prédire la fin de la Bosnie-Herzégovine. Les appels à l'organisation d'un référendum sur la sécession ont également été repris, maintes et maintes fois.

J'ai clairement fait savoir à maintes reprises que l'Accord de paix de Dayton ne permet pas aux entités de faire sécession. La communauté internationale doit continuer d'affirmer sans ambages que son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine est absolu. C'est précisément ce qu'ont fait les 28 Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne en avril.

Malheureusement, je suis dans l'obligation d'informer le Conseil qu'une fois de plus, les remises en question de l'Accord de paix au cours de la période considérée se sont traduites non seulement par des déclarations, mais également par des actes. En avril, le Gouvernement de la Republika Srpska, au niveau de l'entité, a adopté des décisions visant à légiférer sur les questions de résidence en réponse au blocage d'amendements à la loi nationale par la chambre haute du Parlement national. Cependant, les questions de résidence sont réglementées par l'État, dans tous les pays du monde, et elles doivent continuer d'être réglementées par l'État, et non au niveau de l'entité. Comme le fait valoir clairement depuis longtemps le Comité de direction du Conseil de mise en œuvre de la paix, il ne saurait être question d'autoriser les entités à prendre ainsi des mesures unilatérales.

Malheureusement, nous avons également vu les autorités des entités de la Fédération prendre des mesures unilatérales l'année dernière, qui ont remis en question l'espace économique unique du pays, même si, heureusement, on se rapproche d'une solution à ce problème. J'ai également le regret d'informer le Conseil que les autorités de la Republika Srpska continuent de refuser de coopérer avec moi et avec mon bureau, comme ils en ont pourtant l'obligation au titre de l'annexe X de l'Accord de paix, et refusent de fournir les documents qui leur sont demandés. Le Président de la Republika Srpska s'est publiquement vanté de ce qu'il n'y aurait pas la moindre coopération avec mon bureau.

Les faits positifs, malheureusement, sont bien rares, mais on en compte tout de même quelques-uns. Le Parlement national est enfin parvenu à adopter les amendements techniques nécessaires pour que les élections puissent se tenir comme prévu en octobre. Il a également adopté une nouvelle loi sur les marchés publics, qui est conforme aux normes de l'Union européenne, et des mesures importantes en vue de permettre à la Cour constitutionnelle de la Fédération de commencer à fonctionner et à exercer pleinement son autorité. Des progrès encourageants ont également été enregistrés en ce qui concerne la société publique de distribution électrique (Transco). Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, le fait que les exportations aient augmenté de 7 % l'année dernière est encourageant.

La situation dans la région et les relations entre le pays et ses voisins continuent de s'améliorer. À cet égard, le déplacement historique effectué à Sarajevo il y a deux jours par le Premier Ministre serbe, M. Vučić, est propice au renforcement de la confiance et constitue une autre avancée importante et bienvenue sur la voie de la réconciliation.

Néanmoins, je crains de plus en plus que le pays ne s'enferme dans un engrenage politique fait de morgue et d'échanges de mauvais procédés, dont il sera difficile de s'extraire. La Bosnie-Herzégovine est sur une trajectoire descendante depuis qu'un train d'amendements constitutionnels a été rejeté de peu en avril 2006. Huit ans représentent une longue période pour un pays qui va dans le mauvais sens. Comme l'intime mon bureau depuis longtemps, le pays ne peut continuer de dériver indéfiniment sans que cela ait de graves conséquences.

Si nul ne pouvait prévoir exactement quand surviendrait le choc en retour, dans le public, de l'incapacité des politiciens de faire primer les intérêts des citoyens, ce n'était cependant qu'une question de temps. C'est ce qui s'est passé début février, où nous avons assisté à des manifestations de grande envergure. Au coeur des revendications des manifestants figurait l'exigence que les autorités s'attaquent enfin sérieusement aux problèmes économiques et sociaux toujours plus importants que rencontrent les citoyens ordinaires et à la corruption qui gangrène le pays. Malheureusement, les manifestations ont donné lieu à une brève flambée de violence le 7 février, qui a provoqué des dégâts importants à un certain nombre d'édifices publics de Sarajevo, Tuzla, Zenica et Mostar, et fait nombre de blessés parmi les policiers et quelques manifestants, même s'il n'y a heureusement eu aucun mort. Les manifestations pacifiques se sont poursuivies par la suite, notamment en Republika Srpska.

La réaction de la classe politique a été partagée. Si certains hommes politiques ont compris le message clair envoyé par les manifestants, d'autres ont cherché à faire croire à tort que les manifestations étaient motivées par des considérations ethniques ou orchestrées depuis l'étranger. Ce n'est tout simplement pas le cas. La démocratie ne se résume pas uniquement à l'organisation d'élections tous les quatre ans. À cet égard, les manifestations pacifiques et les rassemblements civiques appelés « plénums » représentent une avancée vers le renforcement de la démocratie en Bosnie-Herzégovine. Ce nouvel engagement civique est d'une certaine façon comparable à une jeune pousse. Comme nous le savons tous, même le plus grand chêne doit d'abord pousser quelque part. Nous devons maintenant cultiver cet engagement et favoriser son développement aussi longtemps que nécessaire. Il est particulièrement important, en cette année électorale, que ce militantisme continue à se développer et prenne la forme d'une participation accrue à tous les aspects du processus électoral, du choix des candidats et des débats sur des questions concrètes au vote le jour du scrutin.

Nous sommes maintenant à moins de cinq mois de la tenue des prochaines élections générales qui, selon moi, seront les plus disputées depuis la signature, en 1995 à Paris, de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Je ne peux taire mon inquiétude face aux défis qui nous attendent d'ici au jour de l'élection. Je suis particulièrement préoccupé par le fait qu'au cours des prochains mois, la controverse actuelle autour du lieu de résidence et du droit de vote pourrait aboutir à des litiges sur le terrain, en particulier dans plusieurs municipalités de la Republika Srpska. Tous les acteurs concernés doivent tout mettre en œuvre pour éviter un tel cas de figure. Il importe tout particulièrement que personne ne soit victime de discrimination, en raison de son appartenance ethnique ou parce que cette personne est un rapatrié. Je crains également que la campagne électorale ne soit de nouveau marquée par des tentatives visant à attiser les tensions interethniques en vue de détourner l'attention des véritables problèmes auxquels se heurte le pays.

Ce dont la Bosnie-Herzégovine a désespérément besoin lors de la prochaine campagne électorale c'est d'un débat public franc, vigoureux et axé sur la manière dont le gouvernement qui sera issu des urnes pourra régler, dans l'urgence, les problèmes que sont la corruption généralisée, le taux de chômage excessivement élevé et, bien entendu, l'absence de progrès sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Nous devons entendre davantage parler des plans de réforme économique et de création d'emplois, qui sont dans l'intérêt vital de tous les citoyens du pays, quelle que soit leur appartenance ethnique.

Les manifestations auxquelles nous avons assisté sont un clair rappel à l'ordre lancé à l'establishment politique en Bosnie-Herzégovine mais également à la communauté internationale. Comme un de mes prédécesseurs l'a récemment souligné, à juste titre, si nous continuons de faire la même chose, nous continuerons d'obtenir les mêmes résultats. Après les

prochaines élections, il faudra donc un changement radical dans la manière de faire de la politique en Bosnie-Herzégovine, pour réorienter l'attention sur les besoins de tous les citoyens, et pas uniquement sur les appétits de quelques-uns.

De même, la communauté internationale devra faire évoluer son approche et s'employer à tenir davantage compte des spécificités de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, de son règlement de l'après-guerre et des risques pour sa stabilité à l'avenir. Dans cet esprit, je saisis cette occasion pour exprimer mon ferme appui aux orientations énergiques données par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne dans les conclusions qu'il a rendues le 14 avril, que j'ai déjà mentionnées. Je souhaite également souligner la coopération et la coordination excellentes qui existent entre le Représentant de l'Union européenne, Peter Sørensen, et moi-même, ainsi qu'entre nos bureaux sur le terrain.

À l'évidence, notre travail en Bosnie-Herzégovine n'est pas encore terminé. Le moment est venu de réaffirmer notre vision d'une Bosnie-Herzégovine unie et rassemblée, élément central d'une région pacifique et prospère. Le moment est venu de restructurer et de réajuster notre stratégie. Le moment est venu de faire front commun pour défendre les valeurs et principes que j'ai mentionnés au début de mon intervention. Cela signifie que nous devons appuyer ceux qui, sur place, sont prêts à travailler ensemble pour faire les compromis salutaires qui s'imposent pour faire avancer le pays. Cela signifie que nous devons nous montrer fermes face à ceux qui cherchent à créer des divisions et veulent le démantèlement. Cela signifie également que nous devons revoir notre approche tout en préservant les instruments qui ont permis de garantir la paix, parmi lesquels la mission militaire de l'Union européenne dotée d'un mandat exécutif.

La Bosnie-Herzégovine a accompli de nombreux progrès depuis 1995, mais il y a encore du chemin à faire. Nous devons veiller à continuer de fournir au pays l'appui dont il a encore besoin pour arriver au terme de son long parcours vers la paix et la stabilité durables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite la bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko. Nous devons toutefois signaler, une nouvelle fois, que son rapport (S/2014/314, annexe), que nous avons soigneusement étudié, révèle un parti pris contre les Serbes de Bosnie, en en faisant la cause de tous les maux politiques en Bosnie-Herzégovine, et en minimisant les conséquences négatives des désaccords entre musulmans croates sur l'ensemble de la Fédération, ainsi que le déni constant des droits légitimes des Croates de Bosnie, garantis par l'Accord de paix de Dayton. Nous ne pouvons accepter une telle approche partiale et à sens unique. Afin qu'il puisse avoir une vision objective de la situation dans le pays, nous recommandons au Conseil de sécurité d'examiner également le onzième rapport présenté par la République serbe au Secrétaire général et au Conseil de sécurité, dans lequel il apparaît clairement que les Serbes de Bosnie sont attachés au droit international et à l'Accord de Dayton.

Nous demandons au Haut-Représentant d'agir conformément au programme « 5 plus 2 » convenu en 2008 par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, qui fixe les conditions pour mettre fin au protectorat en Bosnie-Herzégovine. Les problèmes en souffrance dans ce domaine ainsi que d'autres questions essentielles pour l'avenir du pays doivent être réglés par les Bosniens eux-mêmes, par un dialogue ouvert et avec le consentement de tous les peuples constitutifs. Le Haut-Représentant a pour mission de promouvoir les efforts en ce sens et de trouver des dénominateurs communs, et non de se concentrer sur le programme euro-atlantique, les affaires intérieures ou les décisions prises par le pays concernant les affaires internationales.

Nous convenons que des amendements doivent être apportés à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, conformément à l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*. Il est possible de parvenir à un compromis sur cette question si la décision résulte d'un processus non sélectif. Néanmoins, nous ne pouvons être d'accord avec l'interprétation large qui est donnée de l'arrêt de la Cour en vue de s'en servir comme prétexte pour remettre en question l'ensemble de la structure établie par l'Accord de Dayton. Nous relevons que, contrairement à la position claire de la Republika Srpska sur cette question, à ce jour, les représentants de la Fédération de Bosnie-Herzégovine n'ont pas été en mesure de convenir d'une approche commune, principalement parce qu'ils ne veulent pas prendre en considération les intérêts légitimes des Croates de Bosnie.

Nous suivons de près l'évolution de la situation politique interne en Bosnie-Herzégovine, qui est bien entendu de plus en plus influencée par la perspective des élections générales prévues en octobre. Dans le même temps, il n'y a selon nous aucune raison de dramatiser les choses, contrairement à ce que fait le Haut-Représentant dans son rapport.

La situation en Fédération de Bosnie-Herzégovine suscite des inquiétudes mais le Haut-Représentant, pour une raison que j'ignore, ne s'attarde pas sur cette question et ses critiques se concentrent principalement sur la situation à Banja Luka. En outre, les manifestations qui ont éclaté en février dans des zones du pays habitées par des Bosniaques, dont certaines ont entraîné des violences, y compris la prise d'assaut de bâtiments administratifs qui ont été incendiés et la démission forcée de responsables cantonaux, sont utilisées pour s'en prendre à la Republika Srpska et aux Croates. Or, il faut reconnaître que l'entité serbe n'a quasiment pas connu de troubles sociaux. Cela s'explique par le fait qu'il y a une coopération active entre le Gouvernement, les syndicats et les employeurs et que des mesures opportunes et efficaces ont été prises pour régler les problèmes concernant les entreprises et promouvoir le secteur privé.

Les manifestations de masse qui ont eu lieu en février ont révélé l'ampleur de la crise qui frappe l'entité croate musulmane. Les troubles étaient certes dus à la situation socioéconomique qui se détériore mais leurs principales causes sont bien plus profondes : l'absence de politiques multiethniques équilibrées au niveau fédéral, le déni des droits légitimes des Croates et l'incapacité d'apaiser les tensions constantes entre les principales parties bosniennes. Tout cela a des répercussions négatives non seulement sur la Fédération mais sur toutes les entités du pays. Nous sommes convaincus que l'utilité du suivi de la situation par un mécanisme externe, celui du Bureau du Haut-Représentant, est épuisée. La crise au sein de la Fédération est un argument supplémentaire en faveur de la nécessité de réduire les effectifs et d'ouvrir un dialogue interne sans exclusive afin de régler les problèmes de ce pays. Il n'est nul besoin de chercher des raisons artificielles pour maintenir en place ce mécanisme.

Hélas, le Haut-Représentant n'a de nouveau rien dit au sujet d'un fait alarmant, à savoir que l'opposition militaire en Syrie est aidée par des mercenaires, des citoyens de la Bosnie-Herzégovine, menaçant de la sorte la stabilité du pays et de la région. Nous saluons à cet égard les efforts faits par Sarajevo pour renforcer la responsabilité pénale des combattants et des groupes armés illégaux actifs en dehors du pays et de leurs complices.

En général, depuis la fin du conflit armé dévastateur en 1995, la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès concrets. Nous ne sommes pas d'accord avec M. Inzko lorsqu'il conclut dans son rapport que les manifestations qui ont éclaté en février ont montré la fragilité de la situation en matière de sécurité. Bien au contraire, la grande majorité de la population, des autorités et des responsables du maintien de l'ordre public ont montré leur aptitude à agir dans le cadre de la légitimité. Nous espérons que le Haut-Représentant, nos partenaires au Conseil de sécurité et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix conviendront avec nous de la nécessité d'un dialogue entre les parties bosniaques au cours de la période qui précède les élections d'octobre. La voie que doit continuer d'emprunter le processus de paix est le transfert des responsabilités aux Bosniens eux-mêmes.

M. de Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé et de son rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2014/314, annexe).

L'Argentine a réaffirmé précédemment son appui à l'Accord de Dayton et elle s'est prononcée en faveur de la défense et de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit de conditions qui sont à nos yeux, avec le respect de l'état de droit, essentielles pour une paix durable en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, il semble de plus en plus nécessaire que nous procédions à une évaluation critique de l'approche adoptée actuellement par la communauté internationale afin de pouvoir aider efficacement le pays à accomplir des progrès irréversibles.

Les manifestations qui ont eu lieu dans différentes villes du pays en février sont l'expression des frustrations ressenties par les citoyens et doivent servir d'avertissement. L'absence de mesures significatives et concrètes pour remplir les exigences restantes et répondre aux cinq objectifs et aux deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant a été une constante dans les derniers rapports reçus par le Conseil. Nous sommes informés aussi que les entités continuent de remettre en cause les

compétences de l'État central et les décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine.

Nous restons préoccupés par les informations faisant état de déclarations de hauts responsables de la Republika Srpska prônant la dissolution de l'État de Bosnie-Herzégovine et rejetant les dispositions fondamentales de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, il n'a toujours pas été possible de tenir des élections locales dans la ville de Mostar en raison de l'impossibilité d'appliquer la décision de 2011, par laquelle la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a frappé d'inconstitutionnalité l'actuel système électoral, ce qui empêche d'avancer dans l'application de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*.

Des appels réitérés ont été lancés aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine pour leur demander de redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord sur l'application de la décision de la Cour constitutionnelle qui garantirait le respect de l'état de droit et qui permettrait de tenir des élections à Mostar, ainsi que de s'employer à parvenir à un accord permettant une protection efficace des droits des peuples non constituants, étant donné que les actions menées dans ce sens par la communauté internationale ne semblent pas avoir atteint leurs objectifs.

Entre autres évolutions positives, il y a l'adoption d'amendements à la législation régissant l'attribution des numéros d'identification personnels, qui met fin à la crise politique et institutionnelle qui durait depuis des mois. D'importants progrès ont été faits s'agissant de débloquer le processus de nomination trop longtemps retardée des juges à la Cour constitutionnelle de la Fédération et à sa formation chargée de l'intérêt national vital. À cet égard, nous soulignons les bons offices rendus par le Bureau du Haut-Représentant.

Mais nous sommes préoccupés par le fait qu'il n'a pas été encore possible d'inverser la tendance négative générale et de reprendre les progrès comme au début de 2012. Il est plus nécessaire que jamais de parvenir à une parfaite compréhension des causes sous-jacentes de cette absence de progrès. Ce n'est que de cette façon que la communauté internationale pourra adapter son approche, continuer à collaborer avec la Bosnie-Herzégovine et l'appuyer plus efficacement.

Enfin, l'Argentine tient à réaffirmer une fois de plus qu'elle appuie le Bureau du Haut-Représentant dans ses efforts visant à appliquer les aspects civils de l'Accord de paix de Dayton et à aider les entités gouvernementales à se conformer aux termes de l'accord et aux dispositions de la Constitution de l'État. Nous estimons qu'il faut continuer à doter le Bureau de toutes les ressources et à l'aider à s'acquitter de son mandat au titre de l'Accord de paix de Dayton.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de nous avoir présenté le quarante-cinquième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2014/314, annexe). Nous applaudissons les efforts qu'il n'a cessé de déployer au cours des cinq dernières années pour veiller à la pleine mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix.

Le Rwanda est préoccupé par la détérioration continue de la situation politique en Bosnie-Herzégovine, aussi bien au niveau international qu'à celui des États. Ce qui nous préoccupe le plus ce sont les propos que l'on entend de plus en plus, chez les hauts responsables de la Republika Srpska, notamment le Président Milorad Dodik, pour prédire et prôner la dissolution de la Bosnie-Herzégovine et l'indépendance de la Republika Srpska, ainsi que les tentatives faites pour établir un lien avec les évènements en Ukraine, en tant que facteur susceptible d'inciter à une future sécession de l'État. Nous rappelons que l'autodétermination de tout État faisant partie du pays constituerait une violation de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine ainsi que de l'Accord-cadre général pour la paix. Nous exhortons les autorités de la Republika Srpska à s'abstenir de toute rhétorique négative et à œuvrer de façon constructive à l'unité et à la réconciliation nationales.

La conséquence immédiate de cette rhétorique est l'absence de volonté politique, pourtant essentielle si l'on veut parvenir à un accord sur de nombreux projets de loi, dont notamment le projet portant sur les biens publics et militaires, qui est nécessaire pour progresser dans la réalisation des objectifs restants du programme « 5 plus 2 », préalablement à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. L'impasse actuelle au plan politique empêche les autorités de Bosnie-Herzégovine d'atteindre leur objectif d'intégration euro-atlantique, et nous espérons que les bénéfices d'une telle intégration seront un important facteur pour sortir de cette impasse.

Malgré une croissance économique positive et une amélioration de la balance du commerce extérieure en 2013, la situation économique en Bosnie-Herzégovine reste difficile, avec un taux très élevé de chômage

touchant près de la moitié de la population active, une sensible baisse des investissements étrangers directs et de fortes pressions fiscales. Tous les acteurs politiques doivent faire preuve de détermination, de solidarité et de sens des responsabilités pour améliorer la situation économique en Bosnie-Herzégovine.

Les manifestations qui ont éclaté en février dans plusieurs villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, essentiellement à Mostar, en raison des frustrations dues à la situation socioéconomique indiquent qu'il importe que les responsables locaux intensifient leur lutte contre la corruption. Il est toutefois regrettable que ce qui aurait dû être une manifestation pacifique prenne une tournure violente, faisant des blessés parmi les policiers, les manifestants et les journalistes. Nous condamnons fermement la destruction des biens publics, en particulier l'incendie du palais de la présidence. À cet égard, nous réitérons notre appui à la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui continuera d'appuyer les autorités locales pour garantir paix et sécurité aux populations.

Dans le même temps, nous déplorons qu'aucune mesure concrète n'ait été prise par les autorités nationales ou les partis politiques pour appliquer la décision de 2011 de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relative au système électoral de Mostar. Nous appelons tous les acteurs politiques à assumer leurs responsabilités pour mettre un terme à la crise, en vue de l'élection d'un conseil municipal capable de fonctionner.

Nous nous félicitons de la nomination de deux nouveaux juges à la Cour constitutionnelle de la Fédération et nous espérons que le neuvième juge qui reste à nommer le sera dans un proche avenir. À cet égard, nous encourageons les autorités compétentes à achever le processus de mise en place au sein de la Cour de la formation chargée de l'intérêt national vital, avant les élections générales d'octobre 2014, en vue de la formation d'un nouveau gouvernement après les élections, sans heurts et au moment voulu.

En ce qui concerne la décision de la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Sejdić et Finci*, nous saluons les efforts déployés par les hauts responsables de l'Union européenne pour trouver une solution durable. Nous encourageons les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts afin de parvenir à un accord sur un amendement constitutionnel qui accorde les mêmes droits politiques à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, minorités comprises.

Alors que nous sommes sur le point de commémorer le mois prochain le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et l'attentat de Sarajevo, comme vient de le dire M. Inzko, nous voudrions également rappeler que l'année prochaine, en juillet, le monde commémorera le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica contre les Bosniaques, commis un an seulement après le génocide contre les Tutsis au Rwanda. Nous, Rwandais, estimons qu'il faut rendre hommage aux victimes et aux survivants de cette tragédie en luttant d'abord contre ceux qui nient ce génocide. Nous demandons donc à tous les acteurs politiques du pays d'assumer leurs responsabilités et de ne pas remettre en cause la décision du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en l'affaire *Kristić*, ainsi que d'œuvrer en faveur de l'apaisement, de la réconciliation et de l'autonomisation économique de la population de la Bosnie-Herzégovine.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé de ce matin et de son quarante-cinquième rapport au Conseil (S/2014/314, annexe).

L'exposé du Haut-Représentant et la lecture de son rapport donnent à réfléchir. Même si quelques faits positifs sont mis en relief, notamment en ce qui concerne les communautés au niveau municipal – comme la formation de plénums peu après les manifestations de février –, l'inimitié qui existait en Bosnie-Herzégovine avant et pendant la guerre persiste en grande partie. Cela est le plus évident au niveau des hauts responsables; en particulier ceux qui prônent, de plus en plus vigoureusement, la dissolution de l'État.

Au moins trois d'entre nous autour de cette table ont une expérience de première main de la guerre de Bosnie. Ce fut une guerre cruelle, une guerre qui n'a abouti à rien; une guerre où pendant longtemps, une armée lourdement équipée a commis des violences massives contre une population civile généralement sans défense. Ce fut une guerre aussi lamentable que criminelle, une guerre qui a infligé des souffrances inexcusables au peuple bosniaque et dont les victimes qui y ont survécu souffrent toujours. Ce fut une guerre qui a en quelque sorte blessé tout le monde, et où les champs de bataille n'étaient pas les rues de Sarajevo, de Mostar ou de Tuzla, mais plutôt, pour reprendre les propos de Denis Mukwege, les corps mêmes des

victimes : les viols, les grossesses forcées, la torture et toutes ces tueries. Et pour quoi? Pour telle ou telle ethnie? Ma délégation n'a jamais entendu parler d'une valeur humaine appelée ethnie. Ou bien encore, la guerre a-t-elle été menée parce que, comme on nous le disait alors, ceux qui la menaient étaient à une époque les véritables victimes? Si tous les peuples croyaient qu'ils ont le droit de violer le droit coutumier international à cause de crimes commis contre leurs parents, leurs grands-parents ou leurs ancêtres, le Conseil siégerait en permanence et le monde serait ingouvernable.

Nous reconnaissons que l'oppression et la persécution d'un peuple, quel qu'il soit, aujourd'hui, doivent se voir opposer la résistance de ce même peuple, et que cette résistance doit avoir un caractère légitime. Personne ne le conteste. Néanmoins, invoquer une oppression qui n'existe tout simplement pas ou qui existait il y a 50, 60 ans ou des centaines d'années, ne justifie nullement l'adoption de politiques d'obstruction et de division, qui ne peuvent avoir pour effet que de mettre la paix en péril.

Il y a encore assez de Croates, de Serbes et de Bosniaques en Bosnie-Herzégovine qui ne veulent rien de plus qu'une vie relativement normale où ils puissent prospérer ensemble. Ils veulent faire partie de l'Union européenne. Ils savent que davantage de divisions leur causeraient du tort et que si l'on n'y remédie pas, la polarisation politique actuelle n'augure rien de bon non plus. En outre, comme nous l'avons vu de façon dramatique au début de l'année, ce qu'ils souhaitent le plus, c'est un gouvernement qui fonctionne.

Nous convenons avec le Haut-Représentant que la communauté internationale doit examiner de manière plus approfondie pourquoi ces tensions persistent et ce qui pourrait être fait pour inverser la détérioration progressive de la situation politique. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine ne fournit aucune base juridique pour la sécession de la Republika Srpska. Par conséquent, il faut tout mettre en œuvre pour engager un débat sérieux sur les diverses versions historiques des faits et pour en prendre acte, afin qu'une réconciliation véritablement sincère soit possible.

Il y a 20 ans, le Conseil se réunissait d'urgence, presque tous les jours, pour parler de la crise en Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui, deux décennies plus tard, nous devons nous réveiller et accorder encore une fois plus d'attention aux problèmes auxquels se heurte ce pays important, sachant très bien quelles pourraient être les conséquences ultimes, si l'on ne fait rien face à la détérioration continue de la situation.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Haut-Représentant, M.Inzko, de son exposé et des efforts inlassables qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine. Les États-Unis continuent d'appuyer son mandat et saluent ses efforts pour encourager le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine à faire des progrès en ce qui concerne un large éventail de questions ayant trait à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous continuons d'encourager les gouvernements à tous les niveaux à se concentrer sur les principales priorités, notamment en tirant parti d'un engagement civique constructif, en veillant à ce que les élections générales se tiennent en octobre comme prévu, en adoptant les réformes nécessaires en vue de l'intégration euro-atlantique et en s'abstenant de ces troublants discours sécessionnistes. Aujourd'hui, je voudrais aborder brièvement chacune de ces quatre questions.

En février, des milliers de manifestants se sont rassemblés dans les villes de toute la Bosnie-Herzégovine pour exprimer leur mécontentement face à l'absence de progrès économique et politique à long terme dans le pays. Les manifestants ont exprimé leurs griefs concernant le chômage, la corruption et d'autres problèmes sociaux. Nous regrettons que ces manifestations aient pris pendant une courte période un caractère violent, faisant des blessés et endommageant des bâtiments, et que certains acteurs politiques aient essayé d'utiliser ces manifestations pour décourager le débat public et attiser les tensions ethniques. Les États-Unis sont conscients du fait que les manifestations pacifiques et des institutions démocratiques, comme les plénums, peuvent jouer un rôle essentiel. Ils permettent à la population d'exprimer des vues que les dirigeants politiques doivent prendre en considération et respecter. Nous espérons que les citoyens de Bosnie-Herzégovine poursuivront leur engagement actif et pacifique avant et après les élections générales d'octobre.

En outre, nous félicitons le Gouvernement d'avoir adopté les amendements nécessaires à la loi électorale et nous espérons que les préparatifs en vue des élections se poursuivront sans incident. À mesure qu'avancent les préparatifs, nous appelons les responsables politiques et les partis politiques à faire campagne sur la base de propositions concrètes en faveur de réformes économiques et politiques, au lieu d'essayer de détourner

l'attention du public au moyen de discours nationalistes qui créent des divisions.

La politisation de la réglementation sur les permis de résidence est un autre sujet de préoccupation à l'approche des élections. Bien qu'il soit nécessaire de modifier la législation en vigueur, les droits des rapatriés et la liberté de circulation de tous les citoyens doivent être respectés. Les tentatives visant à résoudre ces problèmes de façon unilatérale au niveau des entités et à bloquer le fonctionnement des institutions au niveau de l'État sont inadmissibles.

En plus de la tenue d'élections générales dans tout le pays, les autorités doivent organiser des élections locales à Mostar au plus tard en octobre 2014. À cet égard, nous espérons que les partis et les institutions politiques s'acquitteront de leurs obligations pour ce qui est de l'application de la décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relative au système électoral de Mostar.

Au-delà des élections, nous espérons que la Bosnie-Herzégovine se concentrera de nouveau sur les grandes réformes en vue de l'intégration euro-atlantique, que les États-Unis continuent de considérer comme la voie la plus sûre et la plus rapide vers la stabilité et la prospérité à long terme du pays. Comme le fait observer le Haut-Représentant dans son rapport (S/2014/314, annexe), les autorités n'ont pas réussi à faire de progrès tangibles pour atteindre les objectifs et conditions restants parmi les critères à remplir préalablement à la fermeture de son Bureau. Nous partageons également sa préoccupation au sujet du non-respect par la Republika Srpska de l'obligation qu'elle a de veiller à ce que le Haut-Représentant ait accès en temps utile à tous les responsables, institutions et documents dont il puisse avoir besoin.

En dépit des efforts déployés par d'importants responsables européens, les dirigeants bosniens ne se sont pas entendus sur l'exécution de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*, qui constitue l'un des importants critères de son intégration à l'Union européenne. Régler la question des biens militaires, qui fait également partie des cinq objectifs et deux conditions préalables, demeure la condition du déclenchement du plan d'action pour le partenariat de la Bosnie-Herzégovine avec l'OTAN.

Enfin, les États-Unis appuient fermement l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, que garantit l'Accord de paix de Dayton. Nous condamnons énergiquement les récentes déclarations appelant à la sécession de la Republika Srpska. Toute mesure prise par la Republika Srpska en vue de la dissolution de la Bosnie-Herzégovine constituerait une violation de cet Accord tout comme de la Constitution bosnienne. Les déclarations sécessionnistes ne sont rien d'autre qu'une velléité de détourner l'attention du public de la stagnation économique et politique des quatre dernières années.

Nous continuons d'appuyer l'opération EUFOR-Althea, ainsi que le quartier général de l'OTAN à Sarajevo. Nous pensons que ces institutions sont essentielles au maintien d'un cadre de sécurité en Bosnie, qu'elles aident au nécessaire renforcement des capacités du Gouvernement et servent à rassurer la population de part et d'autre des lignes ethniques quant à l'attachement de la communauté internationale à la stabilité bosnienne.

Nous sommes optimistes relativement à l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et nous continuerons de travailler avec le Gouvernement bosnien afin d'encourager de nouveaux progrès et d'améliorer la vie de ses administrés, et pour lui permettre de s'engager plus avant sur la voie de l'intégration euro-atlantique.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes prédécesseurs pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et le remercier de son rapport aussi complet qu'objectif (S/2014/314, annexe). Le Royaume-Uni appuie fermement le travail du Haut-Représentant et son inaltérable détermination d'assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton face à d'importants défis politiques et de sécurité.

Le Royaume-Uni partage la profonde préoccupation du Haut-Représentant au sujet de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine. Le développement du pays a été interrompu par la situation de stagnation économique et politique. Il n'y a toujours pas de progrès de fond dans le sens de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN et l'on assiste à une montée inquiétante des discours sécessionnistes et des troubles civils. Les actes de violence et les manifestations qui ont éclaté en février dans plusieurs villes importantes de Bosnie-Herzégovine – à l'instar de nos collègues, nous déplorons qu'elles aient viré, même brièvement, à la violence –, ont clairement démontré la profonde insatisfaction de la population par rapport à la situation actuelle du pays. Cela devrait

servir de signal d'alarme aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et à la communauté internationale. Nous devons maintenant nous employer à transformer ce moment difficile, au contraire, en une chance pour toute la population de Bosnie-Herzégovine. Pour cela, il faut que la communauté internationale agisse à l'unisson de façon à forger un nouvel engagement, à l'égard d'un programme plus large pour le pays.

Pour leur part, les dirigeants de Bosnie-Herzégovine doivent se colleter pleinement avec les doléances existantes sur le plan interne, en particulier celles qui ont trait aux questions socioéconomiques. Comme l'a dit le Haut-Représentant, il s'agit d'un changement fondamental, bien nécessaire, dans la dynamique politique. Il faut que ce qui occupe le devant de la scène, sur le plan politique, soit un véritable attachement à la défense des intérêts des citoyens bosniens, et non des discours nationalistes diviseurs.

Nous convenons avec le Haut-Représentant qu'une société civile dynamique et mobilisée est essentielle pour l'avenir démocratique du pays. La classe politique de Bosnie-Herzégovine comme la communauté internationale doivent rester en permanence au contact de tous ceux dont la voix s'élève, à l'intérieur, pour le changement. Un fort sentiment de prise en charge au niveau national sera la clef de la réalisation de ces aspirations à la réforme.

Nous partageons la préoccupation du Haut-Représentant concernant la multiplication récente des discours diviseurs venant de politiciens de Bosnie-Herzégovine cherchant à exploiter les manifestations pour en faire une question ethnique. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine ne doivent pas douter de l'attachement indéfectible de la communauté internationale à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays souverain et uni. Nous nous félicitons à cet égard de la démarche constructive adoptée par les voisins de la Bosnie-Herzégovine dans la région, y compris le voyage effectué à Sarajevo par le Premier Ministre serbe, le 13 mai, et sa franche réaffirmation des principes de l'Accord de Dayton et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Le Royaume-Uni appelle tous les signataires de l'Accord de Dayton à respecter leurs engagements. Il est tout à fait inadmissible que les autorités de Republika Srpska n'aient pas coopéré avec le Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine. Les dirigeants bosniens sont dans l'obligation de coopérer avec le Haut-Représentant ainsi que les organisations et institutions internationales citées dans l'Accord de paix de Dayton et de leur ménager un accès selon que de besoin aux responsables, institutions et documents qui pourront leur permettre de mener à bien leur mandat.

Le Royaume-Uni appuie vigoureusement les efforts déployés par l'Union européenne et l'OTAN afin d'aider le pays à progresser sur la voie euro-atlantique à laquelle il est destiné et d'œuvrer à la réalisation de l'ensemble des cinq objectifs et deux critères conditionnant la fermeture des portes du Bureau du Haut-Représentant. Mais il est manifeste que nous n'en sommes pas arrivés là. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent faire la preuve qu'ils sont de véritables partenaires dans l'optique de la réforme. Le pays a une voie toute tracée vers l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN, qui lui fournira un cadre bien éprouvé de paix, de sécurité et de coopération régionale. Le Royaume-Uni est pleinement favorable à cet objectif et fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter tout progrès. Mais les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent travailler de concert avec leurs propres concitoyens afin de rendre possible un véritable changement et une progression vers l'intégration euro-atlantique qui est l'avenir du pays.

À cet égard, nous appuyons vigoureusement le rôle joué par le Représentant spécial de l'Union européenne, Peter Sørensen, qui a mis sur pied un train de mesures visant à propulser la réforme dans le pays. Le Royaume-Uni fait siennes ces initiatives, telles la conférence de mai en vue d'un pacte de croissance. Le Représentant spécial de l'Union européenne jouera un rôle capital dans la revitalisation du développement de la Bosnie-Herzégovine. Nous le félicitons des rapports de travail étroits et de la collaboration qu'il continue d'entretenir avec le Haut-Représentant, M. Inzko.

Nous sommes profondément préoccupés par la fragilité de la situation en Bosnie-Herzégovine sur les plans politique et de la sécurité. Le Royaume-Uni partage l'analyse du Haut-Représentant, selon lequel EUFOR-Althea continue de jouer un rôle décisif dans le soutien des efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir un environnement bénéficiant des conditions de sûreté et de sécurité. Nous appuierons, par conséquent, le maintien de l'atout vital qu'il représente lorsqu'il s'agira de proroger son mandat dans le courant de l'année.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi de son exposé le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la

Bosnie-Herzégovine, et je m'associe à l'intervention qui sera prononcée par l'Union européenne.

Je concentrerai mon intervention sur trois points.

Les Bosniens, tout d'abord, ont clairement manifesté leur mécontentement en février dernier. Comme le souligne M. Inzko, ces manifestations sont l'expression d'une défiance grandissante vis-à-vis d'une élite qui s'est jusqu'à présent montrée incapable de faire fonctionner les institutions du pays, de répondre aux besoins de la population et de lui donner de perspective d'avenir. Ces manifestations ont été limitées, avec des accès de violence, regrettables, mais qui n'ont heureusement fait que des dégâts matériels. Elles n'ont en rien remis en question le fonctionnement des institutions. Il s'agit là de la preuve du désir des Bosniens de faire entendre leur voix et de leur volonté de voir émerger une classe politique intègre, et digne de confiance. C'est le principal enseignement des comités populaires de réflexion qui ont été créés suite aux manifestations de février.

Nous souhaitons désormais que cette conscience politique nouvelle s'exprime pacifiquement à travers une forte participation citoyenne aux élections générales d'octobre prochain. D'ici là, la campagne électorale doit permettre à ceux qui aspirent à diriger la Bosnie de prouver qu'ils seront en mesure de répondre aux attentes, notamment socio-économiques, de tous les Bosniens. Les manifestations de février prouvent que les Bosniens, dont certains n'étaient même pas nés à l'époque de la Yougoslavie, aspirent aujourd'hui à un autre avenir. Nous devons collectivement œuvrer pour leur offrir une perspective de long terme.

Seule la perspective d'intégration européenne offre une voie d'avenir viable pour la Bosnie-Herzégovine et cette perspective doit agir comme catalyseur de la transformation de ce pays. Nous réaffirmons notre attachement à voir la Bosnie-Herzégovine rejoindre l'Union européenne en tant que pays uni, souverain et jouissant de sa pleine intégrité territoriale. Cet espoir est largement partagé par la population de Bosnie-Herzégovine auprès de qui l'Union européenne n'a jamais perdu son attrait. Nous souhaitons voir cette aspiration mutuelle traduite dans les faits.

C'est notamment dans le domaine socioéconomique que, l'Union européenne a tout son rôle à jouer. En lançant l'initiative en faveur de la croissance et l'emploi, l'Union européenne agit doublement en Bosnie-Herzégovine : en intervenant directement en réponse aux besoins économiques de la population et en accompagnant les autorités du pays pour qu'elles prennent les mesures de réforme nécessaires pour permettre l'émergence d'un tissu économique durable. Pour autant, il n'en demeure pas moins que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine devront nécessairement à l'avenir entreprendre des réformes destinées à rendre leur pays plus fonctionnel.

Enfin, et même si la mission de l'Union européenne, EUFOR Althea, conserve une capacité résiduelle de soutien aux autorités de Bosnie-Herzégovine, c'est avant tout dans le domaine du développement des capacités que l'Union européenne doit intervenir pour permettre aux forces de sécurité bosniennes d'opérer de manière autonome.

Le cadre hérité de Dayton demeure le référentiel de l'action de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant, M. Inzko, garant des accords de paix, a notre plein soutien et nos rendons hommage à ses efforts impartiaux pour accompagner l'émergence d'un État uni qui réponde aux pleines aspirations des Bosniens. Nous rappelons à ce titre que toutes les parties ont l'obligation de coopérer avec lui et ses services aux termes mêmes des accords, et notamment de lui transmettre la documentation requise.

Nous appelons également toutes les parties constituantes de Bosnie-Herzégovine à cesser toute rhétorique nationaliste et à mettre fin à toute action divisant le pays. Notre message est clair : il ne peut y avoir de remise en cause de l'intégrité territoriale de la Bosnie. L'avenir de la Bosnie passe par la collaboration toujours plus étroite entre les entités qui la composent. La réconciliation intercommunautaire est essentielle pour consolider le sentiment d'appartenance de tous à une histoire et une destinée communes. Et c'est bien dans cet esprit de réconciliation que la France s'est engagée dans la commémoration du souvenir du premier conflit mondial en Bosnie-Herzégovine, à laquelle M. Inzko a bien voulu faire référence tout à l'heure.

Mme King (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé très complet. Nous continuons de penser que le Bureau du Haut-Représentant a un important rôle à jouer en Bosnie-Herzégovine. L'exposé de M. Inzko aujourd'hui nous rappelle l'utilité des différents aspects de son important travail et nous le remercions de ses efforts.

L'Australie réaffirme son appui à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Nous demeurons convaincus de la nécessité de garantir la paix et la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Nous appelons une nouvelle fois tous les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, et en particulier ceux de la Republika Srpska, à ne pas remettre en cause l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine.

Les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Accord de paix de Dayton, l'année prochaine, sont l'occasion de réfléchir au chemin parcouru par la Bosnie-Herzégovine depuis la fin de la tragique guerre civile dans ce pays. Au fil des 19 années écoulées, la Bosnie-Herzégovine est passée d'une société sortant d'un conflit à un pays qui se dirige vers l'accession européenne. Ses institutions de gouvernance se réunissent désormais de manière régulière. En conséquence, le Haut-Représentant a pu jouer un rôle moins important dans les affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine.

Toutefois de grands défis subsistent. Nous partageons l'analyse de M. Inzko relativement au fait que la Bosnie-Herzégovine n'a pas avancé autant et aussi rapidement qu'elle l'aurait pu, en raison de l'incapacité de ses dirigeants de s'étendre sur d'importantes réformes politiques et économiques. Ces six derniers mois, la Bosnie-Herzégovine n'a pas progressé dans la matérialisation de sa volonté affichée d'intégrer les institutions euro-atlantiques. Cette intégration est pourtant vitale, selon nous, à la prospérité et à la stabilité à long terme du pays. L'absence d'accord sur un mécanisme de coordination avec l'Union européenne empêche la Bosnie-Herzégovine d'avancer vers l'intégration à l'Union européenne. Les dirigeants politiques du pays doivent briser cette impasse. L'exécution de l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci* demeure fondamentale pour garantir l'égalité de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et leur permettre de participer à la définition de l'avenir du pays. Le manque d'avancée concernant la question des biens militaires bloque la mise en œuvre du plan d'action devant déboucher sur l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN.

En décembre, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a relevé une fois de plus l'échec de la Bosnie-Herzégovine à réaliser les conditions et objectifs restants pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous exhortons tous les acteurs politiques du pays à œuvrer de manière productive à la satisfaction des engagements requis pour faire avancer ce processus.

L'émergence de groupes de citoyens en faveur d'une démocratie directe, symbolisée récemment par les plénums, est une bonne chose. Nous avons été préoccupés par la brève flambée de violence observée en février, qui est venue entacher des manifestations par ailleurs pacifiques. Mais l'Australie appuie le droit des Bosniens d'exprimer pacifiquement leur mécontentement face à la situation socioéconomique, au niveau de corruption et au fort taux de chômage. Ce type d'engagement citoyen peut s'avérer un outil puissant pour centrer le débat politique sur les réformes socioéconomiques et de gouvernance indispensables.

L'Australie se félicite également du fait que, dans l'ensemble, la situation dans le pays est demeurée calme et nous redisons combien nous apprécions le rôle joué par la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine à l'appui d'un climat où règnent sûreté et sécurité. Nous signalons également qu'il demeure important que le Ministère de la défense et les forces armées de la Bosnie-Herzégovine s'emploient à contrôler et gérer les stocks d'armes et de munitions du pays, y compris le matériel vieillissant ou excédentaire. L'élimination de ces armes et munitions, réalisée avec l'appui de la communauté internationale, et notamment de l'OTAN et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, contribue directement à la sécurité et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine peut poursuivre sur la voie de l'intégration à l'Europe, comme ses voisins l'ont fait, ou bien elle peut rester à la traîne. Bien que la communauté internationale ait un rôle important à jouer, c'est aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine qu'il revient d'adopter les réformes qui s'imposent pour garantir un avenir stable, pacifique et prospère à leurs compatriotes.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercions de son rapport (S/2014/314, annexe) et du travail important qu'il réalise en faveur de la paix et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Nous voudrions pour commencer déplorer le fait que la mise en œuvre des Accords de Dayton continue d'être un défi quotidien en raison des divergences entre les partis politiques, de l'immobilisme de la vie politique, de la non-application des décisions rendues

par la Cour européenne des droits de l'homme et de la rhétorique négative et sécessionniste de la Republika Srpska, discours qui doit être rejeté par la communauté internationale. Tout cela fragilise la cohésion nationale entre les différentes communautés ethniques qui composent le pays, entrave la réconciliation nationale et freine la marche du pays vers l'intégration euro-atlantique. À cet égard, nous appelons la classe politique à être à la hauteur des responsabilités qu'elle a acceptées et à faire preuve d'un esprit de réconciliation face aux défis auxquels le pays est confronté. Un changement radical est nécessaire au sein de la classe politique, ainsi que l'a dit M. Inzko. Dans ce contexte, le Chili réaffirme son attachement à l'Accord de paix de Dayton, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et au respect de l'état de droit aux niveaux national et international.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine, qui met en relief l'échec à avancer dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton, signé il y a maintenant 19 ans. Les manifestations violentes qui se sont produites au début du mois de février dans plusieurs villes importantes du pays sont avant tout un appel aux élus et aux partis politiques pour qu'ils changent de cap et agissent effectivement, comme ils le clament, pour le progrès du pays; un appel à la classe politique du pays à réorienter ses efforts vers les intérêts des citoyens.

Nous apprécions les efforts déployés par le Haut-Représentant et appuyons le travail important qu'il mène pour renforcer l'état de droit, veiller au respect des arrêts du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, faciliter les réformes visant à garantir la prospérité nationale et superviser le retour des personnes déplacées dans le pays. Toutefois, l'absence de progrès réalisés dans les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant signale un manque d'engagement de la Bosnie-Herzégovine vis-à-vis de son avenir. Nous exhortons les dirigeants de toutes les parties concernées à s'attacher de manière constructive à mettre fin à cette impasse.

Nous appuyons les efforts entrepris par la Bosnie-Herzégovine pour triompher de son passé. Nous saluons les progrès réalisés, notamment les amendements apportés à la législation sur l'émission de numéros d'identification, ce qui a permis aux citoyens de refaire des demandes de numéros à un organisme d'État centralisé. Nous engageons également tous les dirigeants politiques à s'abstenir de toute rhétorique négative et à faire tout leur possible pour instaurer une intégration et une réconciliation nationales effectives.

En conclusion, je tiens à réitérer le ferme attachement, dont notre pays a fait preuve dès le départ, au processus qui mènera à une Bosnie-Herzégovine stable et engagée dans la défense de son intégrité territoriale, à un État stable sur le plan politique et doté d'institutions efficaces au service du peuple, à un État qui crée des emplois, en particulier pour les jeunes, dans la paix et la prospérité.

Le Chili a participé à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine à laquelle il a fourni des effectifs de police, et cette participation se poursuit aujourd'hui au travers de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne. Cette présence militaire ininterrompue a, l'année dernière, fêté ses dix ans.

Nous appelons la communauté internationale à maintenir l'engagement qu'elle a pris d'appuyer les aspirations du peuple de Bosnie-Herzégovine à un avenir euro-atlantique pacifique et prospère, ainsi que les initiatives de réconciliation. C'est pourquoi il importe de fournir les ressources nécessaires à l'exécution du mandat dans le cadre des Accords de Dayton de 1995.

Enfin, je tiens à réitérer notre appui et notre attachement au Bureau du Haut-Représentant qui doit continuer à bénéficier d'un soutien politique et à recevoir les ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de ses importantes fonctions.

Mme Kazragienė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité, le remercions pour son rapport (S/2014/314, annexe) et lui réitérons notre appui.

La Lituanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Il y a près de 20 ans, l'Accord de Dayton a mis fin à une guerre de près de trois ans et demi en Bosnie. À l'époque, nous envisagions une Bosnie-Herzégovine unie, stable, prospère et pluriethnique. Aujourd'hui, par rapport à ses voisins et aux autres pays de la région, la Bosnie-Herzégovine est à la traîne. Il est indispensable que les dirigeants du pays fassent montre de la volonté politique de forger un consensus sur les questions les plus pressantes. Dans la région, la Croatie par exemple, a déjà fait montre d'une saine volonté politique illustrée par sa récente adhésion à l'Union européenne et par le dialogue

actuellement en cours entre Belgrade et Pristina sur les mesures progressives à prendre en vue de l'accession de la Serbie et du Kosovo à l'Union européenne. Nous nous félicitons de l'appui politique que les pays voisins ont accordé à la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de leur volonté de se lancer dans une coopération régionale, notamment et surtout dans le domaine économique.

En avril, l'Union européenne a envoyé un message puissant aux alliés politiques de la Bosnie-Herzégovine en appelant à une responsabilité collective. L'Union européenne lui a également réitéré son engagement et son appui. En élargissant son programme, l'Union européenne indique clairement qu'elle n'a pas l'intention de se retirer de la Bosnie-Herzégovine ni d'y réduire sa présence. Toutefois, l'avenir du pays est entre les mains de son peuple et de ses dirigeants politiques. De même que le représentant de la Jordanie, nous n'avons pas non plus entendu parler d'une valeur humaine appelée ethnicité.

Nous saluons la décision prise par la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine d'annoncer la tenue d'élections générales en octobre. Nous exhortons les citoyens de Bosnie-Herzégovine à y participer activement et à choisir des dirigeants qui assumeront la responsabilité de tracer la voie vers des progrès irréversibles. Il ne doit pas y avoir de place, pendant la campagne électorale et d'une manière générale, aux discours irrespectueux et clivants.

Nous sommes préoccupés par les déclarations de plus en plus fréquentes de responsables de la Republika Srpska qui remettent en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, comme l'indique le rapport à l'examen aujourd'hui. La Lituanie réitère son attachement à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, pays souverain et uni.

Il reste beaucoup à faire pour favoriser le développement économique de la Bosnie-Herzégovine, qui a le taux de chômage des jeunes le plus élevé – 59 % – le taux d'activité économique le plus bas, le niveau d'aide sociale le plus élevé et le taux l'investissement étranger direct par habitant le plus bas de la région. Les manifestations socioéconomiques qui ont commencé en février sont le reflet de ces frustrations. L'absence de croissance économique nuit au rétablissement de la confiance entre les dirigeants politiques et la société. En l'absence d'état de droit, de bonne gouvernance et de mesures anti-corruption, la croissance économique continuera de stagner. Nous exhortons les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine à lancer des réformes visant à renforcer le cadre législatif et règlementaire.

Il faut également créer d'urgence une structure étatique opérationnelle qui permettrait à la Bosnie-Herzégovine d'être un partenaire crédible. L' Accord de paix de Dayton a été un outil nécessaire pour mettre fin à la pire guerre que l'Europe ait connue depuis de la Seconde Guerre mondiale. Le fait que le pays s'est avéré capable de déterminer son avenir dans un climat de sécurité est d'une grande importance pour le peuple de Bosnie-Herzégovine.

La communauté internationale, de par son engagement politique et financier conséquent, a joué un rôle important en appui aux réformes lancées dans le pays. Ces progrès doivent être maintenus et poursuivis. Encore une fois, c'est aux dirigeants politiques qu'incombe cette responsabilité.

Je tiens à rappeler ici la résolution 2123 (2013) qui engage les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à s'abstenir de tenir un discours clivant et à réaliser de nouveaux progrès concrets et appréciables vers l'intégration dans l'Union européenne, notamment en appliquant l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*.

Nous appuyons les initiatives prises par le Bureau du Haut-Représentant pour encourager un dialogue plus inclusif entre toutes les communautés ethniques, notamment au niveau local. Nous croyons que les nouveaux dirigeants seront déterminés à traduire les préoccupations légitimes du peuple de Bosnie-Herzégovine en initiatives législatives et pleinement mises en œuvre visant à lancer des réformes structurelles et institutionnelles, dont le renforcement de l'état de droit, des mesures de lutte contre la corruption et de responsabilisation financière et la protection des droits de l'homme. Il est indispensable que la communauté internationale reste engagée auprès de la Bosnie-Herzégovine. Les intérêts des États – et non des individus – doivent primer dans le processus de prise de décisions, ce qui mettra le pays sur la voie de la stabilité politique et de la prospérité économique.

Enfin, nous réitérons que, tant que les autorités de Bosnie-Herzégovine ne rempliront pas les conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, celui-ci continuera d'avoir un rôle important à jouer. La Lituanie est également prête à engager des discussions avec les partenaires régionaux

et internationaux sur une réévaluation éventuelle du mandat du Bureau.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko pour son exposé.

La Chine se félicite des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine en faveur de la réconciliation nationale, de la promotion du développement économique et du renforcement de l'état de droit. Nous avons pris note de la situation complexe et des difficultés auxquelles la Bosnie-Herzégovine reste confrontée pour réaliser un développement économique et social viable et une paix et une stabilité durables. Nous avons également pris note du fait que la Bosnie-Herzégovine a encore besoin de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

La Chine respecte également le droit du peuple bosnien à décider de l'avenir de son pays, et elle appuie le droit de tous les groupes ethniques du pays à vivre dans la paix, l'harmonie et le développement commun. Nous espérons que tous les groupes ethniques œuvreront à la réalisation des intérêts à long terme de leur pays, qu'ils prendront des mesures pratiques pour renforcer le résultat du processus politique, régler leurs différends sur la base du dialogue et de la coopération et appliquer l'Accord de paix de Dayton de manière globale en vue d'accélérer les progrès dans tous les domaines de l'édification de l'État.

La question de la Bosnie-Herzégovine est extrêmement complexe et délicate. La communauté internationale doit suivre une démarche équilibrée et prudente en respectant pleinement le rôle et la prise en charge du peuple bosnien, et elle doit jouer un rôle positif en faveur de l'unité et de la coopération entre tous les groupes ethniques du pays. La Chine appuie les efforts que déploie le Haut-Représentant, M. Inzko, pour s'acquitter de son mandat de manière constructive et pour continuer de jouer un rôle positif dans la promotion du processus politique en Bosnie-Herzégovine.

La Chine se félicite de l'assistance fournie par le Fonds monétaire international aux fins de maintenir la stabilité financière et économique de la Bosnie-Herzégovine. Elle est prête à s'associer à la communauté internationale pour apporter sa propre contribution à la paix, à la stabilité et au développement en Bosnie-Herzégovine.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie à mon tour le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, de son exposé et de son engagement.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Le Haut-Représentant a dressé un sombre tableau de la situation en Bosnie-Herzégovine. La tendance négative observée au cours des dernières années s'est poursuivie. La performance économique reste en-deçà du potentiel du pays. Les blocages interinstitutionnels persistent. Les déclarations des responsables de la Republika Srpska remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine sont devenues plus fréquentes. Les responsables politiques bosniens n'ont pas réussi à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faire progresser le pays sur le chemin menant à l'Union européenne, alors que l'adhésion à l'Union européenne est l'objectif affirmé des dirigeants du pays et qu'elle est souhaitée par la très grande majorité des Bosniens. La question des biens militaires, en suspens depuis des années, continue d'empêcher tout progrès dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN. De nombreux efforts restent également à faire dans les domaines de l'état de droit, de la lutte contre la corruption et de la protection des droits de l'homme. Une importance particulière revient à cet égard à la mise en œuvre de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci*, afin d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Le Luxembourg partage les préoccupations exprimées par le Haut-Représentant. Pourtant, il ne faut pas en rester là, il faut regarder de l'avant. D'où l'importance de l'appui continu, concret et multiforme que l'Union européenne fournit aux institutions et aux citoyens de Bosnie-Herzégovine. Cet appui porte sur les domaines de l'état de droit, de la réforme des institutions en vue de la mise en place d'un système de gouvernance efficace, du maintien de l'ordre et de la sécurité et des réformes économiques. Les manifestations qui ont eu lieu en février dernier dans plusieurs villes bosniennes témoignent de l'impatience des citoyens, qui demandent une amélioration de la situation socioéconomique. Tous les citoyens, en particulier les jeunes, exigent de nouvelles perspectives. Il incombe aux responsables politiques du pays d'en créer.

La communauté internationale est prête à appuyer activement les efforts des Bosniens. Nous nous félicitons à cet égard du lancement du Pacte pour la croissance,

qui aura lieu les 26 et 27 mai prochains à Sarajevo avec l'appui de l'Union européenne. Ce Pacte est destiné à aider les institutions de la Bosnie-Herzégovine à définir des réformes socioéconomiques structurelles concrètes afin de dynamiser l'économie et de stimuler la création d'emplois à court et à moyen termes.

Nous lançons un appel aux responsables politiques de la Bosnie-Herzégovine pour qu'ils se mettent à l'écoute de la population et répondent aux préoccupations légitimes des citoyens, dans le dialogue avec la société civile. Nous partageons l'espoir exprimé par le Haut-Représentant que l'engagement civique accru à travers les plénums, ces groupes de citoyens qui se sont constitués à la suite des manifestations du début de l'année, aboutira à une responsabilisation accrue des dirigeants bosniens, au niveau local comme au niveau national. La perspective des élections générales d'octobre 2014 devrait encourager les responsables politiques à redoubler d'efforts pour répondre aux doléances des citoyens.

Il faut noter que la situation sécuritaire est restée généralement calme au cours des six derniers mois. Les sondages montrent que la grande majorité des Bosniens se sentent en sécurité. La Force de l'Union européenne n'a pas dû intervenir pour rétablir la paix. Il s'agit ici d'une constante dont il faut se féliciter.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant que les discours séparatistes et de nature à semer la division n'ont pas leur place en Bosnie-Herzégovine. Le Luxembourg réaffirme ici sa conviction profonde que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine comme État souverain, uni, stable, prospère et multiethnique est au sein de la famille européenne, à l'instar de ses voisins. Nous savons que cette conviction est partagée par la communauté internationale, les pays de la région et la très grande majorité des citoyens bosniens. La Bosnie-Herzégovine pourra compter sur le soutien constant du Luxembourg pour l'aider à réaliser son destin européen.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant, M. Inzko, de son exposé. Je le félicite de la diligence avec laquelle il s'acquitte de son mandat.

Le Nigéria prend note avec préoccupation des progrès limités accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton, des appels fréquents lancés par le Président et les responsables de la Republika Srpska à faire sécession de la Bosnie-Herzégovine et des attaques publiques contre les institutions nationales clefs. Nous partageons la préoccupation du Haut-Représentant en ce qui concerne les déclarations de personnalités publiques. Le fait de promouvoir la sécession pourrait avoir un effet déstabilisateur sur le pays. Une rhétorique qui sème autant de division met en péril la cohésion nationale et pourrait avoir des répercussions négatives sur la paix et la stabilité dans la région.

Une autre menace à la cohésion de la Bosnie-Herzégovine est le recours à des mécanismes de blocage constitutionnel au niveau de l'État afin d'empêcher le pays d'aller de l'avant, raison qui est ensuite invoquée pour justifier les appels à la dissolution du pays. Les dirigeants politiques, en particulier au niveau de l'État, doivent comprendre que la Constitution du pays exclut la possibilité de faire sécession. Nous leur demandons instamment de s'abstenir d'appeler à la dissolution du pays. Nous appuyons les efforts visant à renforcer l'État au niveau national tout en protégeant les droits et les prérogatives de toutes les communautés.

Nous prenons note avec préoccupation des autres difficultés rencontrées dans l'application de l'Accord-cadre général pour la paix, qui sont mentionnées dans le rapport dont est saisi le Conseil (S/2014/314), notamment le blocage du fonctionnement des institutions centrales, la remise en question de la compétence de ces institutions, la remise en question de l'espace économique unique en Bosnie-Herzégovine et la remise en question des institutions judiciaires bosniennes. Nous demandons instamment aux dirigeants politiques de la Republika Srpska de coopérer avec le Gouvernement central et de s'abstenir de tout acte qui remettrait en question l'autorité constitutionnelle du Gouvernement central et des institutions centrales compétentes. Il importe que les dirigeants au niveau de l'État se rendent compte des limites du pouvoir à ce niveau.

Il faut renforcer l'appui à la Stratégie révisée d'application de l'annexe VII de l'Accord-cadre général pour la paix, qui porte sur les questions de non-discrimination, de non-ségrégation et d'ouverture. Le Nigéria souhaite qu'un statut égal soit accordé à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine, dans tout le pays, quelle que soit leur appartenance ethnique. Nous appelons donc les dirigeants politiques à s'abstenir d'adopter, au niveau des entités, des lois concernant le lieu de résidence qui relèvent de la seule compétence du Gouvernement central et ne sont pas conformes aux dispositions de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons avec satisfaction qu'une participation plus active des citoyens a abouti à renforcer la responsabilisation du Gouvernement et a encouragé la classe politique à consacrer désormais son énergie à servir les intérêts des citoyens. Comme l'a dit le Haut-Représentant dans son exposé, cela peut consolider la démocratie et favoriser la bonne gouvernance dans le pays.

À l'approche des élections générales qui se tiendront en octobre en Bosnie-Herzégovine, nous sommes préoccupés par le fait que la Constitution accorde le droit de se présenter aux élections présidentielle et législatives uniquement aux citoyens appartenant aux groupes ethniques bosniaque, serbe et croate. Cela restreint les droits politiques des citoyens de la Bosnie-Herzégovine n'appartenant à aucun de ces trois groupes ethniques et les écarte de fait de fonctions électives. Par souci d'ouverture, nous voudrions voir cette loi amendée afin que tous les citoyens bosniens puissent se porter librement candidats aux élections.

M. Mangaral (Tchad) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance de suivi de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je remercie également le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son rapport (S/2014/314, annexe) et son exposé.

La Bosnie-Herzégovine est le produit d'une des crises européennes les plus meurtrières de l'après-chute du mur de Berlin et, malgré la mise en place en décembre 1995 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, dont l'objectif global est la consolidation de la paix et l'établissement d'un système de gouvernance tripartite en vue de maintenir l'intégrité territoriale, le défi reste entier 19 ans plus tard. La Bosnie-Herzégovine se retrouve devant une situation où la frustration et l'insatisfaction croissantes de la population, le réveil des nationalismes, le blocage législatif, la lenteur du montage institutionnel fédéral et local, la tenue des élections générales prévues pour octobre 2014 et le retard dans la réalisation des objectifs et des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant risquent d'entraîner l'effondrement de l'État-nation.

D'abord, face aux manifestations qui ont démarré en février dernier dans la ville de Tuzla et se sont propagées à Zenica, Mostar, Sarajevo et d'autres villes, nous déplorons la tournure violente que ces manifestations ont prise, faisant de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels. En dépit de ces actes de violence, nous saluons et encourageons l'initiative des manifestants de créer des « plénums », qui sont des structures de dialogue où ils peuvent exprimer leurs revendications, démontrant leur capacité d'organisation ainsi que leur volonté et leur engagement en faveur de la cause publique. À travers la nature de leurs revendications, qui se traduisent par des réductions des salaires et des privilèges des élus, des audits sur les privatisations et les réformes socioéconomiques, les plénums deviennent des interlocuteurs réels et responsables en matière de développement dans un pays dont le taux de chômage est supérieur à 40 %. Leur forme de participation garantit les bases du jeu démocratique en Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent faire fond sur ces acquis et en faire un facteur de consensus national.

Nous pensons que la diversité est un attribut essentiel de la construction de l'État-nation. Des actes d'exclusion et de discrimination liés aux conflits dans les Balkans sont supposés être résolus par l'Accord de Dayton. Nous déplorons cependant que la nouvelle donne ethnique et culturelle en Bosnie-Herzégovine soit marquée par de profondes divergences politiques. Nous déplorons les velléités sécessionnistes et indépendantistes, qui constituent des menaces sérieuses pour l'unité et la stabilité du pays. Nous condamnons ces actes et appelons les acteurs politiques au respect de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Le Tchad salue la perspective de la tenue des élections générales, prévues en octobre et pour lesquelles l'Assemblée parlementaire a mis en place un groupe de travail interinstitutions en novembre 2013 chargé de préparer des lois et les élections en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement fédéral pour continuer à fonctionner régulièrement et poursuivre sa tâche de formulation et de ratification de nouvelles lois dans un contexte institutionnel fragile et instable. La lente normalisation du fonctionnement des institutions de l'État, en raison de disputes et querelles internes, fragilise la volonté de s'attaquer aux questions politiques, juridiques et économiques. Nous encourageons le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à opérer des réformes économiques susceptibles de contribuer efficacement au redressement de la situation sociale du pays et d'instaurer la bonne gouvernance.

Pour terminer, ma délégation réitère son soutien aux efforts du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et exhorte la communauté internationale et, en particulier, le Conseil de sécurité

ainsi que l'Union européenne et l'OTAN à redoubler d'efforts afin d'apporter l'assistance nécessaire à la Bosnie-Herzégovine, pour lui permettre de consolider l'unité nationale et le renforcement de la capacité institutionnelle en faveur de la paix et de la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Ma délégation souhaite la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko. Nous le remercions de son exposé.

Tout en prenant note des progrès accomplis récemment, notamment de la nomination des juges à la Cour constitutionnelle de la Fédération, il est décevant de constater que l'absence d'accord entre les acteurs politiques continue d'avoir des répercussions négatives sur l'ensemble du processus de réforme en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes également préoccupés par le fait que l'impasse politique actuelle entrave la progression du pays sur la voie de l'intégration euro-atlantique et aggrave les difficultés économiques en entraînant un taux de chômage élevé. Les manifestations qui ont commencé début février témoignent clairement de la frustration de la population. Les discours qui créent des divisions en remettant en question la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays sont une autre tendance inquiétante. L'attachement à l'unité de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain constitue le fondement même de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Étant donné que les acteurs politiques ne prennent actuellement pas les choses en main, nous nous félicitons de l'apparition de « plénums » qui servent de lieux d'échange à la société civile. Nous espérons que cette nouvelle forme de débat politique constructif peut contribuer à accroître la responsabilisation dans la vie politique en Bosnie-Herzégovine. Nous appelons également les acteurs politiques à dialoguer davantage pour produire des réformes concrètes, y compris l'exécution de l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci*, qui n'a que trop tardé. Nous espérons que les élections prévues en octobre imprimeront l'élan qui permettra au pays d'avancer sur la voie d'une démocratie plus équitable.

Avant de terminer, je tiens à exprimer de nouveau notre plein appui aux efforts du Haut-Représentant.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Nous tenons à rappeler que la situation du pays en matière de sécurité demeure calme, paisible et stable. La mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) continue de jouer un rôle important. En effet, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, elle appuie nos efforts visant à lutter contre les menaces qui risquent de mettre en péril un environnement sûr et sans danger. Nous saisissons également cette occasion pour remercier les États Membres qui participent à l'EUFOR en Bosnie-Herzégovine.

S'agissant du fonctionnement des plus hautes institutions de l'État, la Présidence de Bosnie-Herzégovine se réunit régulièrement. Sachant que la Bosnie-Herzégovine est passée de pays d'accueil à pays participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'à des opérations de l'OTAN telles que la Force internationale d'assistance à la sécurité, nous voudrions souligner que la Présidence a décidé d'élargir la participation de la Bosnie-Herzégovine aux opérations internationales en Afghanistan et aux opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo, ainsi que de fournir des troupes à la Mission des Nations Unies au Mali.

Pour ce qui est de la référence faite, au paragraphe 30 du rapport, au fait que la Présidence de Bosnie-Herzégovine n'est pas parvenue à s'entendre sur la situation en Ukraine, je voudrais apporter la clarification suivante. Si nous apprécions sincèrement le rôle que joue le Haut-Représentant dans le suivi de l'application de l'accord sans être responsable de l'évaluation des décisions en matière de politique étrangère, je rappelle au Conseil de sécurité que la Présidence est responsable de la conduite de la politique étrangère du pays et prend des décisions par consensus sur toutes les questions de politique étrangère, conformément à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine.

En outre, je rappelle au Conseil de sécurité que mon pays a tout à fait à coeur de promouvoir un règlement pacifique des conflits, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Présidence, dans une déclaration rendue publique le 6 mars, a appelé toutes les parties au

conflit en Ukraine à s'abstenir de recourir à la force et à s'engager immédiatement dans un dialogue politique pour régler la situation, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionale et internationale.

Nous pensons qu'associer les femmes à la prévention des conflits et à la médiation et déployer des conseillers pour la protection des femmes dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sont essentiels pour la consolidation de la paix et son renforcement. Nous avons consenti des efforts supplémentaires pour faire progresser cette question et avons adopté une politique consistant à exiger que les femmes représentent un tiers des candidats désignés pour servir dans des missions de maintien de la paix.

Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine continue aussi de se réunir régulièrement, d'adopter de nouvelles lois et d'amender les lois existantes, notamment le budget de l'État pour 2014 et la loi sur la passation des marchés publics ainsi que les amendements à la loi sur la Société de transport de l'électricité et à la loi sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Il a également adopté son programme de travail pour 2014, le cadre budgétaire pour 2014-2016 et le plan d'action pour le partenariat avec l'OTAN pour la période 2014-2016.

Comme dans tous les autres pays du monde, nous avons nos propres problèmes. Nous sommes confrontés à une rude crise économique et avons pris de difficiles mesures d'austérité qui ont des effets négatifs sur tous les aspects de la vie humaine. À cet égard, nous voudrions informer le Conseil que des manifestations contre la difficulté des conditions économiques ont éclaté dans plusieurs grandes villes du pays le 7 février. Le Conseil des ministres a tenu deux réunions avec les institutions publiques chargées du maintien de l'ordre pour discuter des meilleurs moyens de renforcer la sécurité des institutions de Bosnie-Herzégovine.

Mais les défis qui se dressent ne nous dissuaderont pas de continuer à lutter pour un plus grand respect des droits de l'homme et une vie meilleure pour nos concitoyens. Nous devons nous employer à lever tous les obstacles sérieux qui nous empêchent d'atteindre le noble objectif d'un respect universel des droits de l'homme. Sans progrès durable en matière de protection de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques et sociaux, notamment le renforcement de l'état de droit, de la lutte contre la corruption et de la transparence financière, il ne saurait y avoir de développement et de sécurité durables. Tous ces éléments se renforcent mutuellement. À cet égard, nous nous félicitons de ce que l'Union européenne soit prête à appuyer les initiatives destinées à améliorer la gouvernance économique, à renforcer la compétitivité et à stimuler la croissance économique dans notre pays.

Des sociétés pacifiques sont la base du développement durable. Voilà pourquoi nous sommes décidés à œuvrer pour l'avenir, ce qui signifie que nous devons mobiliser davantage de volonté politique et de ressources pour veiller à l'application des stratégies et programmes de développement. En outre, il y a aussi la question de la responsabilité et celle de la nécessité d'offrir une meilleure qualité de vie à nos concitoyens, en particulier aux femmes, aux filles et aux jeunes, de garantir la dignité des personnes, et l'égalité des chances, notamment pour l'accès aux services de santé, à l'éducation et à des emplois dignes de ce nom.

En outre, nous voudrions aussi informer le Conseil que le Parlement et la Chambres des peuples de Bosnie-Herzégovine ont adopté des amendements à la législation réglementant l'attribution des numéros d'identification personnels. Conformément aux dispositions de la loi électorale de Bosnie-Herzégovine, la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine doit annoncer ce mois la tenue des élections générales en octobre.

La Bosnie-Herzégovine a beaucoup avancé sur la voie de l'intégration européenne malgré toute la complexité de notre société. Un engagement véritable sur la voie européenne a été notre plus grande priorité. À cet égard, nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'engagement accru de l'Union européenne en faveur de notre pays et le rôle de premier plan qu'elle y joue, notamment la présence renforcée du Représentant spécial de l'Union européenne et de sa délégation.

Mon pays reste un candidat potentiel à l'adhésion à l'Union européenne. L'Accord de stabilisation et d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne a été ratifié en 2011 mais n'est pas encore entré en vigueur. Toutefois, la partie de l'Accord sur les échanges commerciaux est entrée en vigueur dès sa signature et a été appliquée avec succès dès 2008 dans tous ses domaines.

Cependant, le dialogue politique visant à régler toutes les questions en suspens se poursuit pour que l'Accord puisse entrer en vigueur, ce qui permettra au pays de présenter une demande crédible d'adhésion à l'Union européenne. Nous sommes persuadés que les

progrès que faits la Bosnie-Herzégovine dans le sens de l'élargissement de l'Union européenne sont aussi dans l'intérêt de tous les États membres de l'Union européenne. C'est pourquoi il importe que l'Union européenne s'engage sérieusement et graduellement à aider notre pays à mettre en œuvre les nécessaires réformes dans son cheminement vers un futur européen. Ce serait aussi une façon constructive de régler les questions en suspens et de maintenir la dynamique d'intégration.

Nous nous efforçons également de faire le regain d'efforts nécessaires pour achever le programme « 5+2 », qui est une condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et au règlement de toutes les questions en suspens. Enfin, il faut que l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić et Finci* soit exécuté.

Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a joué un rôle important dans la poursuite des personnes responsables de graves violations du droit international sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Le Tribunal doit être un rappel constant qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour des crimes aussi graves. Nous continuons à insister sur notre objectif commun de mener des enquêtes sur les crimes qui ont été commis et d'engager dûment des poursuites contre les auteurs de ces crimes, indépendamment de leur appartenance ethnique. Dans cette optique, la Bosnie-Herzégovine poursuit sa coopération constructive avec le Tribunal. Dans la mesure où le Tribunal achèvera bientôt son mandat, à l'avenir, les procédures relatives aux crimes de guerre devront être transférées aux systèmes judiciaires nationaux.

Étant donné que la coopération régionale joue aussi un rôle important, nous sommes convaincus que le protocole sur l'échange d'éléments de preuve et d'informations sur les crimes de guerre, signé par les Bureaux du Procureur de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie, donnera une impulsion au renforcement de la communication entre ces bureaux et à la coordination de leurs activités. Mon pays demeure engagé à promouvoir et à renforcer davantage la coopération régionale, ce qui est dans l'intérêt commun des pays de la région.

L'application des instruments existants en matière de droits de l'homme, ainsi que le retour durable et la réinsertion locale des réfugiés et des personnes déplacées demeurent une priorité pour la Bosnie-Herzégovine. Nous poursuivons notre bonne coopération avec les pays partenaires dans le cadre du processus de Sarajevo sur la question des réfugiés et des personnes déplacées. Nous sommes conscients que le retour coordonné de tous les réfugiés et personnes déplacées dans l'ensemble de la région est crucial pour l'instauration d'une paix durable.

S'agissant de l'initiative qui a été lancée l'an dernier par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et récemment prorogée, relativement à une éventuelle fin du statut de réfugié pour les réfugiés en provenance de Bosnie-Herzégovine, nous pensons qu'il convient de réexaminer cette décision du HCR, en particulier en ayant à l'esprit l'effet qu'elle pourrait avoir sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Une telle décision de la part du HCR aurait très certainement une incidence sur la situation des groupes pour lesquels les conditions nécessaires à leur retour dans leur lieu de résidence d'avant guerre ne sont pas encore réunies. L'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton garantit à tous les réfugiés et les déplacés de Bosnie-Herzégovine le droit de retourner dans leur lieu de résidence permanent d'avant guerre.

Les statistiques actuelles du HCR prouvent clairement que les parties à l'annexe VII n'ont pas encore créé les conditions propres à garantir le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées dans les lieux de résidence qu'ils occupaient avant la guerre. Dès lors, nous sommes résolument convaincus que cette proposition de mettre fin au statut de réfugié constitue un obstacle à la réalisation des objectifs visés par la Stratégie révisée d'application de l'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton. C'est pourquoi je voudrais informer le Conseil que mon pays n'appuie pas la décision de mettre fin au statut de réfugié en 2014, et demande instamment que l'examen d'une fin éventuelle du statut de réfugié soit reporté jusqu'en 2017, après la conclusion du programme régional de logement et d'autres programmes en cours.

Nous sommes conscients que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de respecter et de faire respecter les droits fondamentaux des individus qui se trouvent sur leur territoire. Nous sommes pleinement engagés à lutter contre toutes les formes de violence qui prennent pour cible les femmes et les filles, y compris la violence sexuelle en période de conflit. Protéger les femmes dans les situations de conflit et mettre fin à l'impunité demeurent notre priorité absolue. Nous avons fait nos preuves s'agissant

de prendre des mesures efficaces en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et notre pays a été le premier en Europe du Sud-Est à élaborer un plan d'action national global pour l'application de cette résolution. Dans le but d'améliorer la situation générale des femmes victimes de viol, nous mettons tout en œuvre pour mener à bon terme le processus d'élaboration d'un deuxième plan d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000), qui prévoit des dispositions importantes pour les victimes de violences sexuelles liées au conflit.

Cette année, la Bosnie-et-Herzégovine a présenté une candidate à un siège au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Au cas où notre candidate serait élue, ses priorités seront la prévention et la sensibilisation en ce qui concerne ces questions très importantes. Elle continuera également de lutter contre les préjugés et l'impunité. Mon pays attache beaucoup d'importance à cette candidature et espère ainsi faire avancer les objectifs du Comité.

Nous déployons des efforts supplémentaires pour régler les problèmes en suspens avec nos voisins relativement aux frontières et aux biens. La coopération régionale et des relations de bon voisinage sont un élément essentiel des efforts visant à faire avancer le processus d'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Nous continuons de participer activement aux initiatives régionales et avons renforcé nos relations bilatérales avec d'autres pays aspirant à adhérer à l'Union européenne ainsi qu'avec nos voisins membres de l'Union européenne. La coopération régionale est l'une des priorités de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine et de la région dans son ensemble. Il s'agit d'un élément important dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et d'un indicateur de l'envergure de notre politique étrangère. Mon pays est très attaché à l'établissement de relations amicales avec ses voisins, au processus d'intégration européenne et au règlement des questions en suspens dans un esprit européen.

En dépit de l'évolution positive de la situation dans le pays, nous sommes conscients de l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique. Il faut créer un climat positif qui favorisera un dialogue politique constructif en vue du règlement des questions en suspens. Tous les changements en Bosnie-Herzégovine doivent se fonder sur l'état de droit. Par conséquent, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix de Dayton est un impératif.

Pour terminer, je voudrais rappeler au Représentant permanent de la Fédération de Russie que, conformément à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, les Bosniaques sont un des trois peuples qui constituent notre nation et que les qualifier de musulmans n'est pas conforme à notre Constitution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, et l'assurer de notre appui indéfectible.

La Bosnie-Herzégovine demeure confrontée à des défis qui découlent principalement de l'absence de volonté politique de la part des dirigeants politiques bosniens, qui ne veulent pas voir au-delà des intérêts égoïstes de leurs groupes ethniques ou de leurs partis pour faire les compromis nécessaires afin de faire progresser le pays dans plusieurs domaines de la plus haute importance. Le pays est de plus en plus à la traîne par rapport aux autres États de la région des Balkans occidentaux, en particulier en ce qui concerne les réformes internes, politiques et économiques et les progrès en vue de l'adhésion à l'Union européenne. L'impasse politique prolongée et l'absence d'une dynamique positive dans le processus de réforme interne ne font qu'affaiblir davantage une économie déjà fragile et font peser un lourd fardeau sur la situation socioéconomique des citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

En février 2014, des Bosniens désabusés ont organisé des manifestations publiques pour exprimer leur mécontentement face à la détérioration de la situation socioéconomique et l'incapacité des dirigeants politiques du pays d'adopter et d'appliquer les solutions qui s'imposent. Ces manifestations qui se sont répandues dans tout le pays doivent être considérées comme un cri d'alarme, lancé par les Bosniens eux-mêmes à l'intention de leurs dirigeants politiques et de la communauté internationale. Par conséquent, nous continuons d'appeler les dirigeants et les hommes politiques de la Bosnie-Herzégovine à engager un dialogue avec leurs concitoyens.

L'absence de progrès dans la mise en œuvre de réformes politiques et économiques, l'utilisation continue d'une rhétorique qui sème la discorde et des divisions profondément enracinées entre les partis politiques continuent d'entraver considérablement les efforts de ceux qui veulent que la Bosnie-Herzégovine soit un État uni, stable, viable, multiethnique et prospère, qui coopère pacifiquement avec ses voisins et s'engage de manière irréversible sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous invitons donc les dirigeants politiques du pays à surmonter ces divisions et à entreprendre les réformes nécessaires pour acheminer le pays vers le processus d'intégration à l'Union européenne.

Compte tenu des réformes socioéconomiques nécessaires et du mécontentement des citoyens, l'Union européenne a maintenant élargi son dialogue politique avec la Bosnie-Herzégovine afin de mettre davantage l'accent sur le programme socioéconomique et sur l'état de droit. Ces six derniers mois, l'Union européenne est restée fermement engagée auprès de la Bosnie-Herzégovine pour la mettre sur la voie de l'intégration à l'Union européenne. Nous croyons qu'il est important que la Bosnie-Herzégovine s'acquitte à titre prioritaire de toutes les obligations contractées aux termes de l'Accord intérimaire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement. L'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci* consacre le principe de non-discrimination ethnique, qui est au cœur des valeurs promues par l'Union européenne et l'ONU. La Bosnie-Herzégovine doit appliquer cet arrêt si elle veut avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

Le 10 février, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a examiné la situation en Bosnie-Herzégovine. Il s'est déclaré préoccupé, mais a également noté que l'évolution de la situation dans le pays a montré que la Bosnie-Herzégovine devait mettre l'accent sur l'adhésion à l'Union européenne et que cette dernière devait élargir son dialogue politique avec le pays. En avril, le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions qui ont soutenu l'élargissement du programme et de l'engagement de l'Union européenne dans le pays. Le Conseil a réaffirmé les messages lancés par la Haute Représentante/Vice-Présidente Ashton lors de sa visite en Bosnie-Herzégovine, le 12 mars, exhortant les dirigeants politiques à apporter une réponse immédiate aux doléances des populations, concernant notamment le programme socioéconomique.

Pour faciliter tout cela, l'Union européenne, en coordination avec les principales institutions financières internationales opérant en Bosnie-Herzégovine, prépare une initiative appelée le Pacte pour l'emploi et la croissance, qui vise à aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à entreprendre des réformes fondamentales à cet égard. Cette initiative sera lancée au Forum pour la prospérité et l'emploi les 26 et 27 mai à Sarajevo. Il est de la plus haute importance que les institutions de Bosnie-Herzégovine s'engagent de manière constructive dans ces efforts.

En outre, comme l'a annoncé le Commissaire Füle lors de sa visite à Sarajevo le 17 février, la Commission européenne redoublera d'efforts pour aider la Bosnie-Herzégovine à améliorer sa gouvernance économique, faciliter les capacités du pays à absorber l'aide de préadhésion à l'Union européenne et réaliser des progrès dans la lutte contre la corruption. Certaines des initiatives concrètes prises à cet égard ont été également développées lors d'une conférence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, tenue le 24 février à Londres.

Outre ces défis qui exigent une attention immédiate, il devient de plus en plus évident que l'efficacité et la fonctionnalité des institutions de Bosnie-Herzégovine doivent, d'une manière générale, être considérablement améliorées, non seulement pour renforcer les capacités nécessaires dans le contexte de l'adhésion à l'Union européenne, notamment la coordination entre les différents niveaux de gouvernance, mais aussi pour assurer la viabilité et la continuité des réformes démocratiques et sociales menées depuis 1995. À cet égard, le Conseil a réaffirmé sa détermination inébranlable à soutenir ce processus, en coordination et coopération étroites avec ses principaux partenaires internationaux.

Nous espérons que les progrès réalisés par le reste de la région, et en particulier les progrès vers la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, les négociations d'adhésion avec le Monténégro et les mesures prises par d'autres pays dans leurs processus d'adhésion à l'Union européenne stimuleront de nouveaux efforts de réforme, génèreront un sentiment d'urgence entre les dirigeants du pays et rassureront ses citoyens.

La récente accession de la Croatie à l'Union européenne a fait de la Bosnie-Herzégovine un voisin direct de l'Union européenne, avec une frontière terrestre commune de 1 000 kilomètres de long. Cela donne, tant à l'Union européenne qu'à la Bosnie-Herzégovine, la possibilité de continuer à renforcer leurs relations, ainsi

que la coopération transfrontalière. Le rôle des pays voisins ne saurait être sous-estimé : ceux-ci montrent par l'exemple les effets positifs des réformes liées à l'Union européenne, mènent des activités constructives et envoient des messages positifs.

Depuis septembre 2011, l'Union européenne a renforcé sa présence en Bosnie-Herzégovine à laquelle elle fournit toute l'aide nécessaire pour toutes les questions liées à l'Union européenne. Notre Représentant spécial/ Chef de délégation offre également au Commandant de la Force de l'Union européenne des conseils politiques au niveau local.

L'Union européenne continue d'accompagner les progrès de la Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la sécurité. Les événements de février ont mis au jour un certain nombre de défis dans le domaine de l'ordre public, en particulier en ce qui concerne la coopération, la coordination et l'interopérabilité des diverses institutions chargées du maintien de l'ordre. L'Union européenne coopère déjà dans ce domaine avec ses partenaires internationaux afin d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à régler ces questions. EUFOR ALTHEA reste axée principalement sur le renforcement des capacités et la formation, tout en conservant la capacité de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine si la situation l'exige. L'Union européenne continuera de suivre régulièrement cette opération, notamment sur la base de la situation sur le terrain, afin de pouvoir progresser dans la création de conditions propices à l'exécution de son mandat.

L'Union européenne, conformément aux conclusions auxquelles le Conseil des affaires étrangères est arrivé en avril, réaffirme son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. L'Union européenne réaffirme également son engagement sans équivoque en faveur de la perspective européenne de ce pays. À cet égard, elle condamne les discours sécessionnistes et clivants qu'elle juge inacceptables.

Dans le cadre de la stratégie globale de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, nous avons hâte de poursuivre les discussions avec la communauté internationale sur la reconfiguration de la présence internationale, au sein de l'instance appropriée, et demandons aux autorités de Bosnie-Herzégovine de s'acquitter des objectifs et des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. À cet égard, l'Union européenne rappelle aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine la nécessité de coopérer pleinement avec le Bureau du Haut-Représentant et d'assurer à ce dernier l'accès nécessaire aux fonctionnaires, aux institutions et aux documents afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

L'Union européenne reste prête à fournir l'assistance nécessaire pour favoriser les progrès vers l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. C'est cette approche qui fera avancer le programme de réformes du pays et le mettra sur la voie de la stabilité, du développement et de l'intégration à l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant Inzko et le remercier pour son exposé et pour le rapport (S/2014/314). Je tiens également à exprimer notre gratitude pour les efforts personnels qu'il a consentis pour mener à bien un mandat difficile.

La Croatie s'associe à la déclaration que vient de prononcer l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais ajouter plusieurs remarques à titre national.

La Croatie attache une très grande importance à l'intégrité territoriale, la stabilité et la fonctionnalité de la Bosnie-Herzégovine. Nous croyons fermement qu'une Bosnie-Herzégovine stable et fonctionnelle est essentielle pour la stabilité et la prospérité de l'Europe du Sud-Est et au-delà. L'Accord de paix de Dayton a créé un système politique spécifique basé principalement sur la représentation ethnique, qui repose sur une véritable égalité entre les trois peuples constitutifs. Cette égalité est une condition préalable à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Toutefois, le cadre institutionnel complexe créé par Dayton est souvent exploité par les élites politiques, ce qui a abouti à l'impasse politique et institutionnelle actuelle. Les manifestations survenues à Sarajevo et dans d'autres villes de Bosnie-Herzégovine plus tôt cette année ont été une expression claire de la frustration des citoyens face au dysfonctionnement du système et à la détérioration de la situation socioéconomique du pays. Ces événements ont été une conséquence directe de l'absence de mesures progressives prises par les élites politiques et une indication que la Bosnie-Herzégovine doit s'engager dans le processus de réforme afin d'assurer la stabilité et la prospérité. Autrement, le pays pourrait être encore davantage déstabilisé, notamment pour des raisons ethniques.

Nous encourageons les dirigeants bosniens à dépasser leurs intérêts ethniques étroits dans la prochaine campagne électorale. Les citoyens bosniens méritent une nouvelle perspective qui fasse place à la reconnaissance et à la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux.

Nous partageons la préoccupation du Haut-Représentant et condamnons comme lui ceux qui continuent, en Republika Srpska, de remettre en question l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. La rhétorique sécessionniste et incendiaire du Président et d'autres hauts responsables de la Republika Srpska est tout à fait inacceptable.

Pour réaliser notre objectif commun – une Bosnie-Herzégovine stable, fonctionnelle et prospère – nous devons élaborer une stratégie réaliste qui tienne compte de la situation sur le terrain. La perspective claire d'appartenance à l'Union européenne est sans l'ombre d'un doute le meilleur cadre pour la stabilité et la sécurité sur lequel peut s'appuyer la Bosnie-Herzégovine afin d'accomplir des progrès réguliers. Le processus d'adhésion à l'Union européenne est la meilleure feuille de route en vue de mener des réformes propres à édifier l'État, de renforcer les capacités administratives et la bonne gouvernance – autant d'éléments dont la Bosnie-Herzégovine a désespérément besoin.

Nous encourageons les dirigeants bosniens à mobiliser la volonté politique nécessaire pour appliquer l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci* et mener d'autres réformes, notamment dans le secteur militaire.

Il est essentiel d'élaborer une approche adaptée à la Bosnie-Herzégovine en vue du processus d'intégration à l'Union européenne. Nous devons envisager de définir des objectifs concrets, au-delà de l'application du jugement rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci*, pour que le processus d'intégration du pays reste tangible et réalisable. Cela ne suppose pas d'abaisser les critères, mais plutôt d'aider la Bosnie-Herzégovine à répondre à chacun d'entre eux. La logique fondamentale d'une telle approche tient à sa conditionnalité. Le rythme des progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine en vue de son intégration à l'Union européenne doit être directement lié au rythme auquel progressent les réformes politiques, juridiques et administratives, et toute avancée substantielle doit être récompensée dans la même mesure.

La Croatie souligne l'importance que revêt le maintien d'un engagement de haut niveau de l'Union européenne et de la communauté internationale. Dans le même temps, nous espérons que les autorités bosniennes vont s'engager de manière constructive dans les récentes initiatives de la Commission européenne, du Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et de certains États membres, qui visent à donner un élan au processus d'intégration à l'Union européenne, lequel a pris du retard.

Nous appuyons toutes les initiatives visant à améliorer la cohésion économique et sociale, à promouvoir la participation active de la société civile et des jeunes, ainsi que les capacités de renforcement des institutions, leur fonctionnalité et leur efficacité.

Je conclus en réaffirmant la volonté de la Croatie, en tant qu'unique État membre de l'Union européenne qui partage une frontière avec la Bosnie-Herzégovine, de continuer à coopérer étroitement avec son voisin en vue de régler tous les problèmes et de fournir à la Bosnie-Herzégovine un appui politique et technique solide et continu dans le cadre de son processus d'intégration à l'Union européenne. Nous restons conscients de tous les besoins et droits légitimes des Croates de Bosnie-Herzégovine. Ils constituent le plus petit des trois peuples qui composent la Bosnie-Herzégovine, mais ils sont bien sûr tout aussi importants. Nous continuerons de leur fournir un appui.

Aujourd'hui, l'histoire troublée de la Bosnie-Herzégovine est malheureusement souvent une source de tensions et de polémiques plutôt qu'un tremplin vers un avenir meilleur. Il est donc d'autant plus important d'intensifier nos efforts communs en fournissant à la Bosnie-Herzégovine tout l'appui dont elle a besoin.

Sur une note positive, il y a quelques jours, l'Hôtel de ville de Sarajevo a été restauré dans son ancienne gloire après avoir été dévasté durant le siège de la ville dans les années 90. La rénovation de ce bâtiment emblématique, qui est le symbole de Sarajevo, doit être considérée comme le signe annonciateur de jours meilleurs qui attendent cet important pays européen.

Enfin, sur une note beaucoup plus informelle – mais également positive – je souhaite plein succès à la Bosnie-Herzégovine durant la prochaine Coupe du monde, qui se disputera au Brésil. C'est un exemple modeste mais parlant de la manière dont la Bosnie-Herzégovine peut réussir sur la scène mondiale lorsqu'elle fait preuve d'unité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier du rapport qu'il a présenté au Conseil (S/2014/314, annexe).

La Serbie considère la Bosnie-Herzégovine comme l'un de ses partenaires les plus proches. En tant que garante de l'Accord de paix de Dayton, le Serbie reste profondément attachée au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, et elle estime que toutes les décisions clefs relatives à l'avenir du pays doivent être avalisées par l'ensemble des acteurs politiques. Nous appuyons tous les accords conclus par les entités bosniennes en vue de promouvoir le bien-être des trois peuples qui constituent le pays.

La Bosnie-Herzégovine, qui compte 1,5 millions de Serbes, est également notre troisième partenaire économique. Il y a deux jours, le Premier Ministre de la Serbie, M. Aleksandar Vučić, a effectué sa première visite officielle à l'étranger – à Sarajevo. Cette visite montre clairement l'importance que la Serbie attache à ses relations avec la Bosnie-Herzégovine et ses entités et la volonté de mon pays de promouvoir ces relations au plus haut niveau possible et sur la base de rapports de bon voisinage.

Mon pays appuie pleinement l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et la coopération entre les deux pays dans le cadre de ce processus. Dans ce contexte, nous tenons à souligner en particulier l'importance de la commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action énoncé dans le mémorandum de coopération aux fins de l'intégration européenne, dont la première réunion s'est tenue à Sarajevo le 5 juin 2013 et dont la prochaine doit se tenir durant le premier semestre de 2014.

Nous partageons l'intérêt que porte la Bosnie-Herzégovine à l'échange d'expériences relatives à l'application des critères de Copenhague et sa volonté d'avancer de manière coordonnée sur la voie de l'entrée dans l'Union européenne. Nous sommes prêts à aider la Bosnie-Herzégovine à cette fin et à partager avec elle notre expérience en ce qui concerne les critères techniques d'adhésion auxquels la Serbie a répondu.

La Serbie appelle à une intensification de la coopération régionale. Elle estime qu'une région d'Europe du Sud-Est politiquement et économiquement stable est l'une des conditions préalables essentielles à son propre développement économique. En particulier, mon pays souhaite promouvoir la coopération dans le cadre de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, signer au cours de la période à venir un mémorandum d'entente sur les marchés tiers et mettre en œuvre l'initiative de la Bosnie-Herzégovine en vue de la création d'un consortium de sociétés bosniennes et serbes après la signature de ce mémorandum.

En matière de coopération économique, qui est l'un des éléments les plus importants de la coopération bilatérale, la Serbie souhaite promouvoir la coopération dans les domaines des échanges, de l'investissement et de l'économie militaire. Dans le cadre de ce processus, le rôle de la Commission mixte pour la coopération économique, la rencontre attendue entre le Gouvernement de la République de Serbie et le Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine, la visite prochaine du Président Nikolić, de Bosnie-Herzégovine, et la réunion de la Commission frontalière interétatique revêtent une importance particulière. La reprise des travaux du Conseil interétatique pour la coopération serait également bienvenue.

De bonne foi et en vue de promouvoir leurs intérêts mutuels, la Serbie continue de coopérer avec la Bosnie-Herzégovine afin de régler toutes les questions en suspens, dont le nombre a considérablement diminué, par le biais de contacts et de pourparlers directs, sans intermédiaires. Ces questions portent notamment sur la démarcation, les réfugiés et les personnes disparues ainsi que le processus de succession.

Nous partageons la préoccupation du Haut-Représentant, M. Inzko, en ce qui concerne la recommandation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aux fins de la levée du statut de réfugié concernant les réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de la région. La Serbie n'a pas accepté la recommandation du Haut-Commissariat en date du 4 avril 2014 car celle-ci a une incidence néfaste sur la protection des réfugiés et nuit à la mise en œuvre du Programme régional pour le logement et au processus de réconciliation. Comme la Bosnie-Herzégovine, nous avons constamment signalé que cette recommandation est prématurée.

En tant que pays qui a le plus grand nombre de réfugiés dans la région, la Serbie appelle à la mise en place de solutions justes et durables qui répondront aux besoins des populations vulnérables déplacées depuis longtemps et respecteront leurs droits. Dans ce contexte, en coopération avec la Bosnie-Herzégovine, la Croatie

et le Monténégro, nous déployons de grands efforts afin de régler les questions relatives aux réfugiés et, plus particulièrement, de mettre en œuvre le Programme régional pour le logement. Nous ne ménageons aucun effort pour favoriser la réconciliation et promouvoir le développement et la stabilité dans la région. Pour atteindre ces objectifs, mon pays continuera d'appuyer le développement et les progrès de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.